



Comité des partenaires



Mardi 25 janvier 2022



www.ploermelcommunaute.bzh

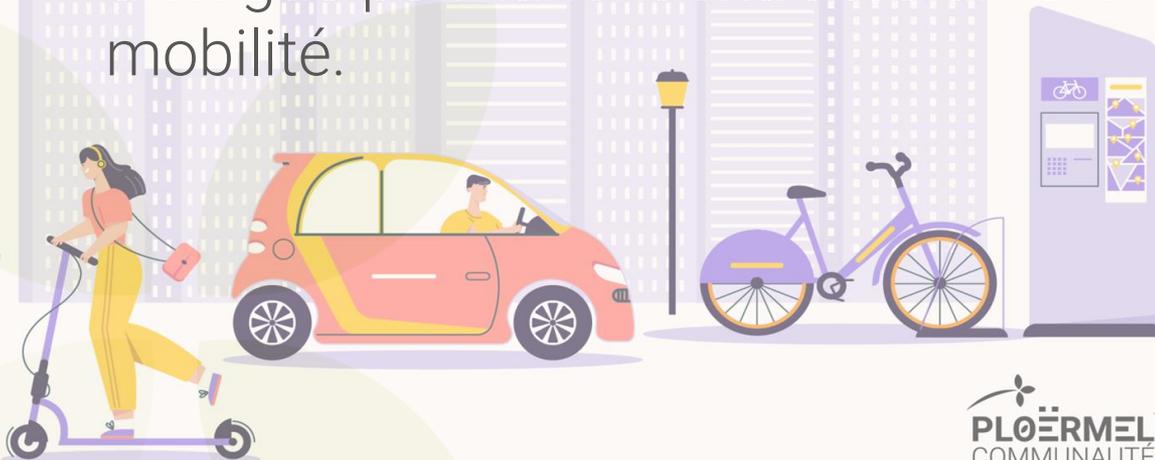
Ordre du jour

- Présentation du comité des partenaires
- Tour de table
- Contextualisation :
 - ❖ Présentation de la démarche de mobilité lancée en 2018
 - ❖ présentation du schéma de déploiement des services de mobilité
- Financement du service :
 - ❖ Gamme tarifaire
 - ❖ Versement mobilité
- Questions diverses

Présentation du comité des partenaires

- La création de ce comité des partenaires provient :
 - ❖ Du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) -> création d'un comité d'utilisateur.
 - ❖ De la LOM (Loi d'Orientation des Mobilités)

- **Objectif principal** : renforcer la coopération et garantir un dialogue permanent entre les différents acteurs de la mobilité.



Rôle du comité des partenaires

- Ploërmel Communauté consulte le Comités des partenaires :
 - ❖ Au moins une fois par an et avant toute évolution substantielle de l'offre de mobilité, de la politique tarifaire ainsi que sur la qualité des services et l'information des usagers mise en place,
 - ❖ Avant toute instauration ou évolution du taux du versement destiné au financement des services de mobilité.

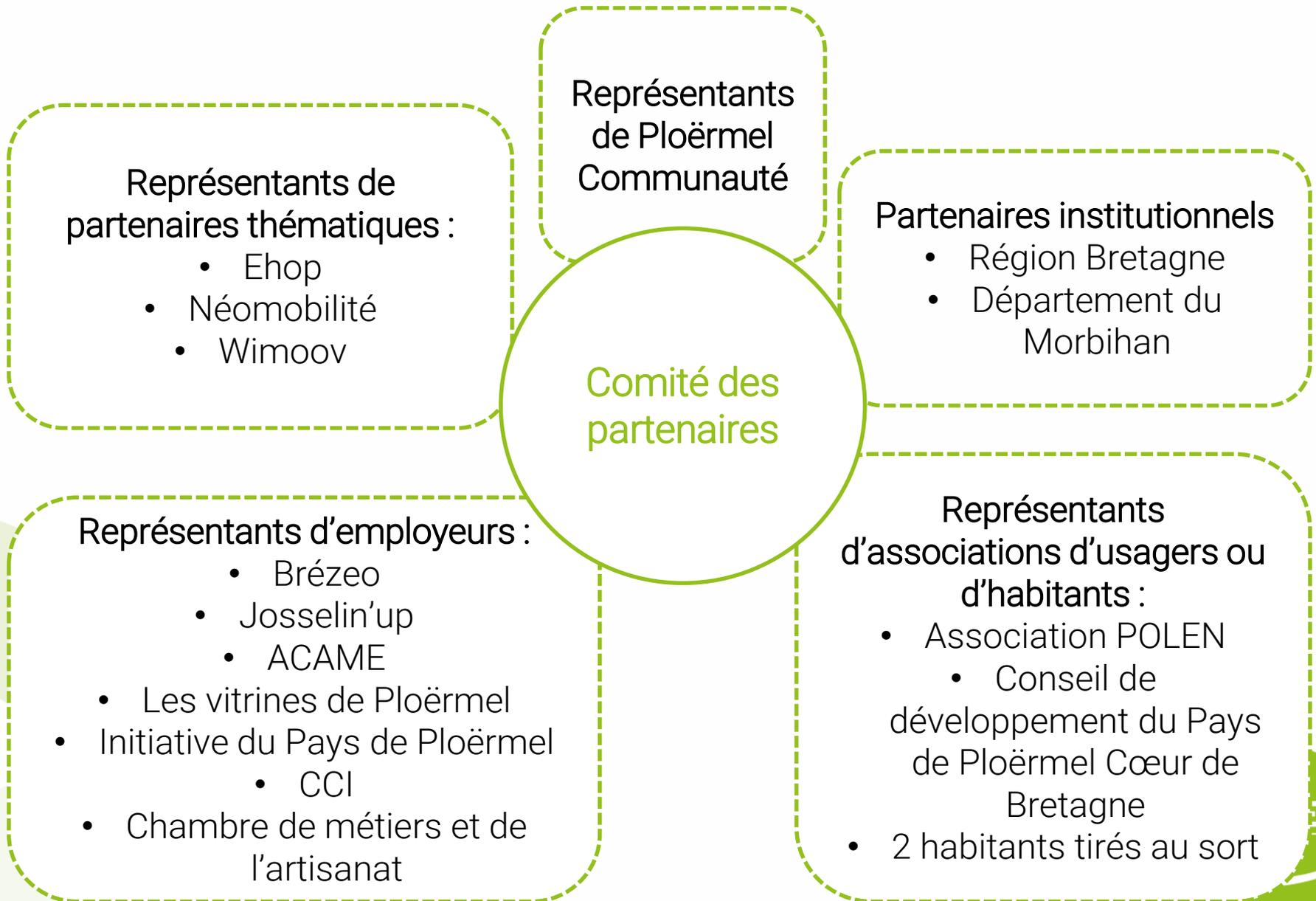


Fonctionnement du comité

- La durée du mandat des représentants du Comité des Partenaires est fixée jusqu'au terme de la mandature 2020-2026.
- Le Comité des Partenaires se réunira sur convocation au moins une fois par an. L'ordre du jour est arrêté par la vice-présidente en charge de la Mobilité. Il est envoyé à chaque membre au moins 5 jours (ouvrés) avant chaque séance.
- Le Comité des Partenaires émet un avis sur certain point présenté à l'ordre du jour. Cet avis est émis à la majorité des représentants. Un procès-verbal de séance est établi par le service Mobilité, validé par la vice-présidente et transmis aux représentants du Comité des Partenaires dans un délai d'un mois maximum après la réunion.



Tour de table



CONTEXTUALISATION

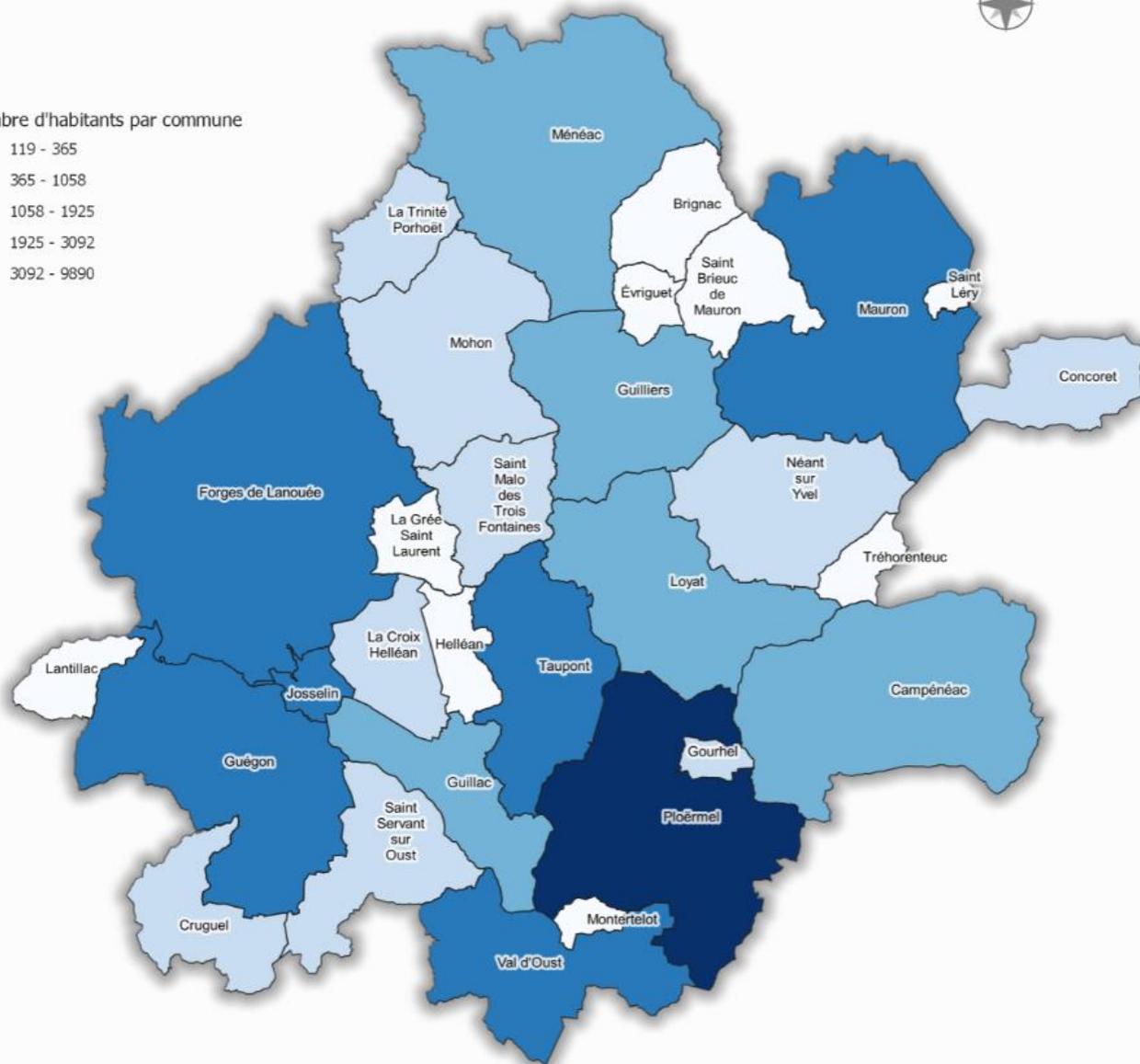
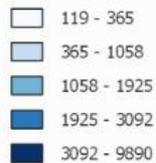


Présentation du territoire

Population légale 2016
en vigueur au 1er janvier 2019



Nombre d'habitants par commune



Dates clés de la politique mobilité

Dates clés

START

18 décembre
2017

Validation par le
Conseil
Communautaire
du programme
d'actions en
faveur de la
mobilité*

Septembre
2018

Lancement de
l'expérimentation
RIV (Réseau
Intercommunal
de Voyage)

Septembre
2021

Lancement de
l'étude sur le
déploiement de
l'offre de
transport public
de Ploërmel
Communauté

22 mars 2021

Validation par le
Conseil
Communautaire
de la prise de
Compétence
Mobilité


PLOËRMEL
COMMUNAUTÉ

* Présentation du programme d'actions slide suivante

Les AOM : quelles compétences ?

Organisation dans le ressort territorial (services publics de transport public)

- Services réguliers
- Transport à la demande (TàD)
- Transport scolaire

Organisation ou contribution au développement d'autres services de mobilité dans le ressort territorial

- Mobilités actives
- Mobilité solidaires
- Mobilités partagées

Autres missions

- Conseil et accompagnement (personnes vulnérables, PMR, employeurs, etc.)
- Transport de marchandises et réduction de la congestion urbaine
- Planification
- Lutte contre le changement climatique et la pollution

Programme d'actions

Un axe "EMPLOI et SOLIDARITES"

- Une action autour du **covoiturage domicile-travail**
- La mise en place sur le territoire d'une plateforme de **location de véhicule aux demandeurs d'emploi** (dans le cadre d'une première embauche par exemple)
- La **promotion des actions existantes** (micro-crédit du CIAS en faveur de la mobilité, auto-école solidaire, leçons de conduite accompagnées par la Mission Locale...)

Un axe "TOUS PUBLICS et TERRITOIRE"

- Une expérimentation autour du **covoiturage de proximité**
- L'**expérimentation d'une ligne de transport collectif régulière** infra territoriale
- Le **déploiement de la location de vélo à assistance électrique** en relais local (pour les déplacements de proximité)
- Une aide à l'achat vélo

Un ÉQUIPEMENT STRUCTURANT

Le pôle d'échange Multimodal


PLOËRMEL
COMMUNAUTÉ



L'offre actuelle

Le covoiturage Domicile-Travail et de proximité



RIV covoiturage
par **Ploërmel** Communauté



La location de voitures pour l'insertion



RIV voitures de location
par **Ploërmel** Communauté



La location de vélos à assistance électrique



RIV vélos électriques
par **Ploërmel** Communauté



Le transport à la demande et les lignes régulières



RIV votre réseau de bus
par **Ploërmel** Communauté



Chiffres clés



Le RIV bus entre 400 et 800 montées par semaine



Le RIV vélos à assistance électrique, un taux de location moyen de 72%

L'aide à l'achat vélo : plus de 120 demandes pour l'année 2021



Ehop près de chez moi, 14 mises en relations pour 68 demandes

L'expérimentation RIV (Réseau Intercommunal de Voyage) a :

- ❖ Montré l'intérêt de la mise en place d'offres de mobilité complémentaire sur le territoire
- ❖ Apporté des réponses efficaces à la population du territoire
- ❖ Qui doit cependant être améliorée pour mieux répondre aux besoins du territoire

Ainsi, Ploërmel Communauté s'est engagée ou va s'engager dans :

- ❖ Une étude sur le déploiement de l'offre de transport public (transport à la demande, lignes régulières)
- ❖ Un schéma vélo (concertation avec les communes et les habitants variable selon le choix du prestataire).
- ❖ Le maintien de l'offre de covoiturage en partenariat avec Ehop (convention jusqu'en 2023),
- ❖ Le maintien de l'offre de location de voitures (convention jusqu'en 2023)

Les enjeux du schéma de déploiement

L'enjeu du plan de transport est de concilier :

- ❖ Équilibre territorial
- ❖ Prise en compte des bassins de vie
- ❖ Prise en compte des densités de population
- ❖ Prendre en compte le PCAET

SCHEMA DE DEPLOIEMENT



Les terminologies

- ❖ **Transport à la Demande Zonal** : véhicule circulant seulement en cas de réservation en rabattement vers une destination fixe (porte à point).
- ❖ **Lignes régulières** : Service collectif dont le ou les itinéraires, les points d'arrêt, les fréquences, les horaires et les tarifs sont fixés et publiés à l'avance,
- ❖ **Navette urbaine** : lignes régulières avec un cadencement pour permettre de desservir les pôles principaux de la zone urbaine,

Le schéma de déploiement

- ❖ Le schéma propose différents services :
 - ❖ Un service de transport à la demande dit « zonal »,
 - ❖ Des lignes régulières,
 - ❖ Une navette urbaine.

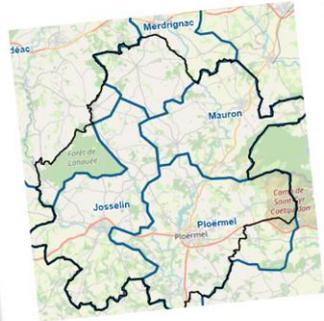
- ❖ Le schéma vélo et les actions en direction du covoiturage sont intégrées (mais hors étude)

- ➔ Complémentarité entre les différents services (multimodalité, agilité pour répondre à un maximum de trajets)

TRANSPORT A LA DEMANDE ZONAL



L'offre de TàD



❖ Caractéristiques

■ Géographiques

3 secteurs de desserte

Exception : Guillac desserte zonale possible sur Ploërmel ou Josselin

■ Modalités de réservation

2 heures à l'avance,

Possibilité de réservation de dernière minute sous réserve de places disponibles,

■ Temporelles

Du lundi au samedi

De 9h00 à 17h00

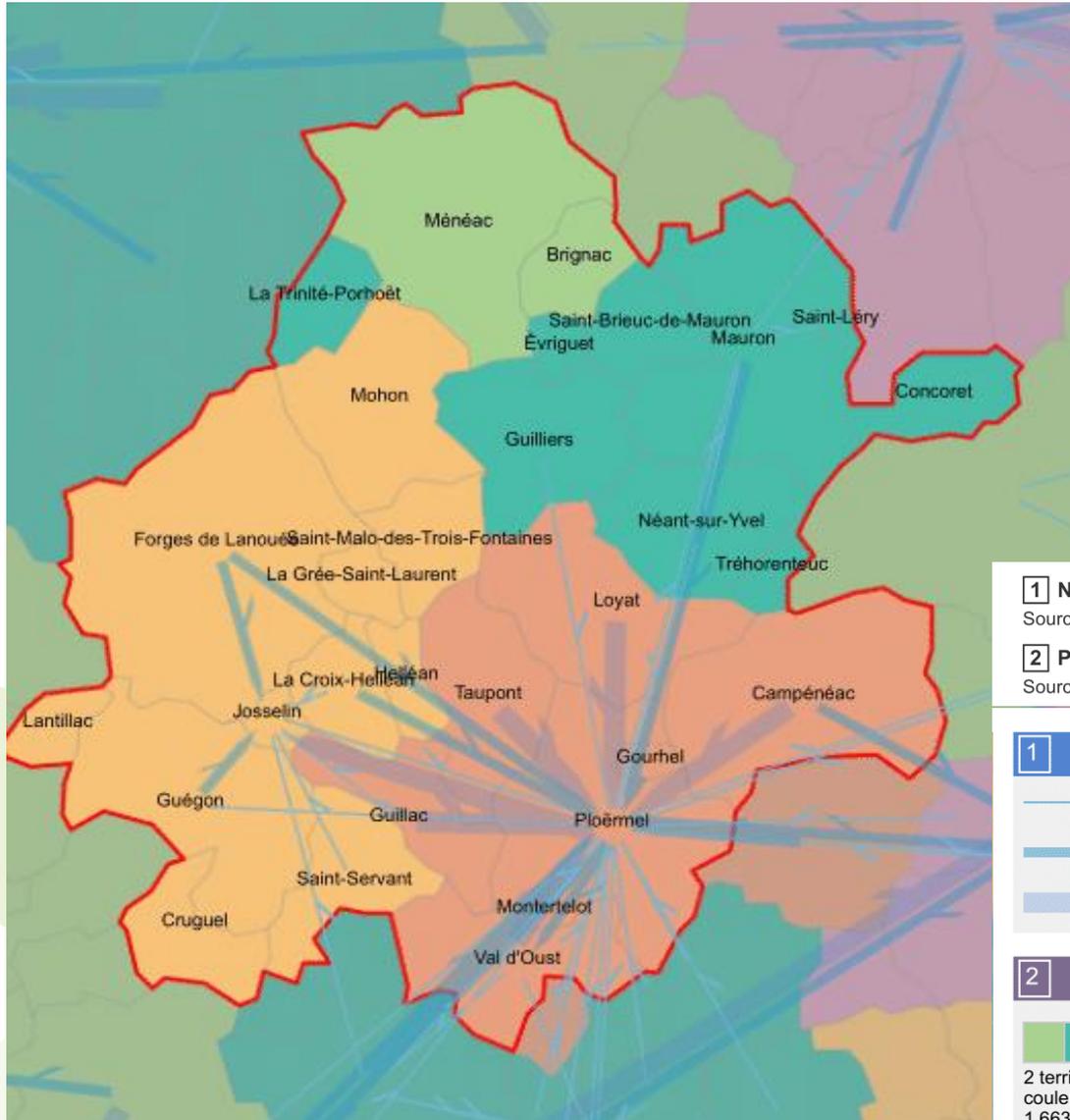
➤ Estimations

Population concernée : 43 000 habitants

Nombre de trajets : 23 600

Coût annuel estimé : 350 000 €

La construction de l'offre

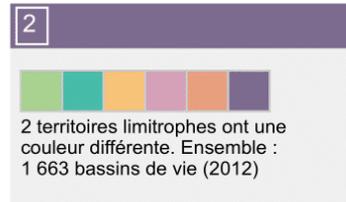
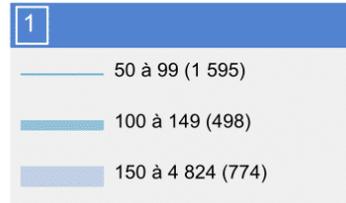


1 Nombre de navettes domicile-travail (flux) (navetteurs) 2018 - Bretagne

Source : Insee, RP 2018

2 Périmètre des bassins de vie 2012

Source : Insee, 01/01/2021



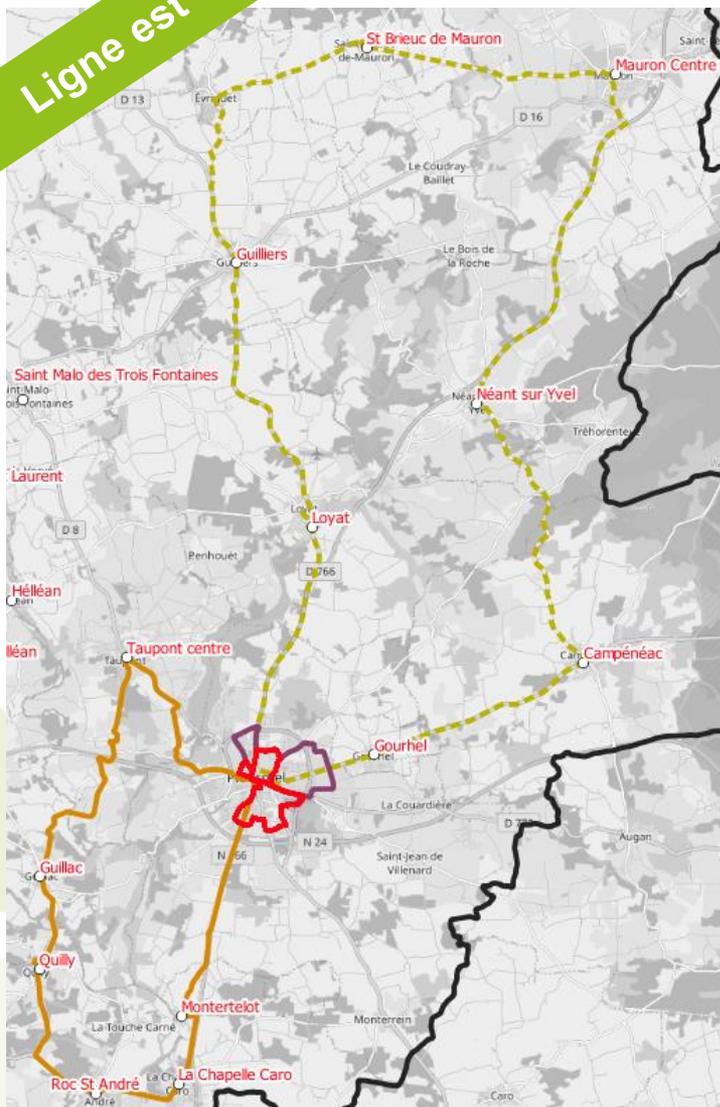
LIGNES EST ET OUEST



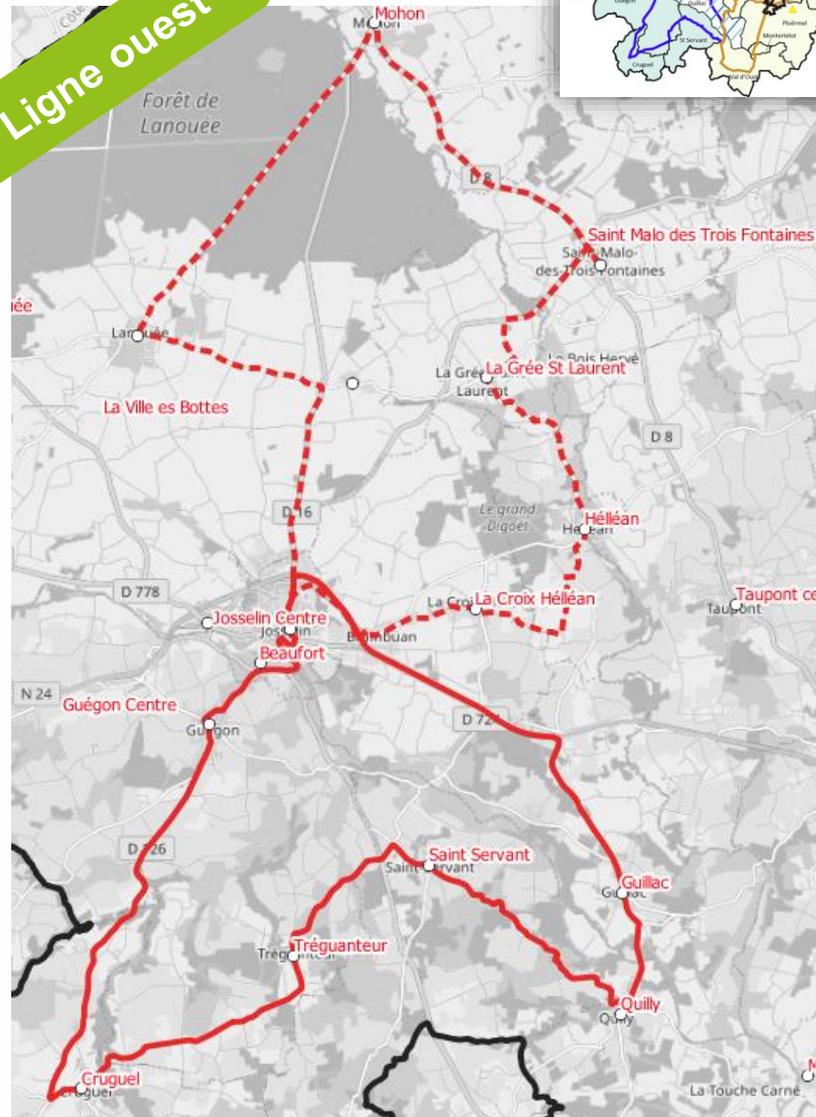
Schéma des lignes



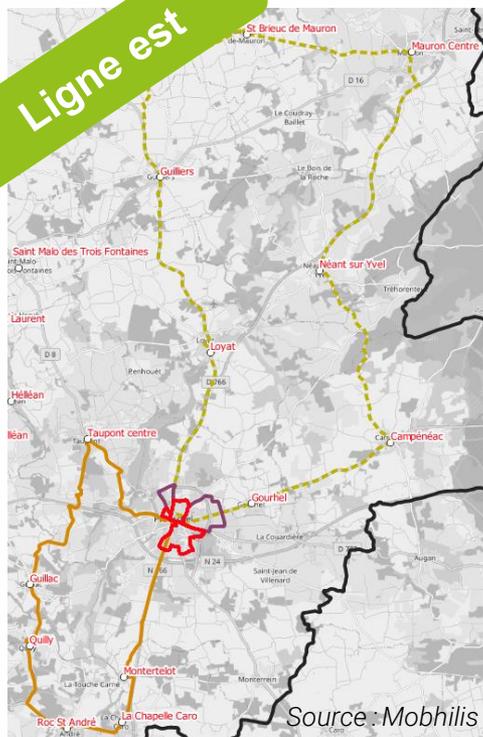
Ligne est



Ligne ouest



Ligne est



Source : Mobhilis

❖ Caractéristiques

- Géographiques
85 km,
Desserte des centres bourgs uniquement.
- Temporelle
Temps total : +/- 2h,
Ligne régulière,
10 boucles par jour,
LMMJVS.

➤ Estimation

2 Véhicules de type midi : 21 places minimum pour permettre une double rotation, coûts 350 000€.

❖ Remarques

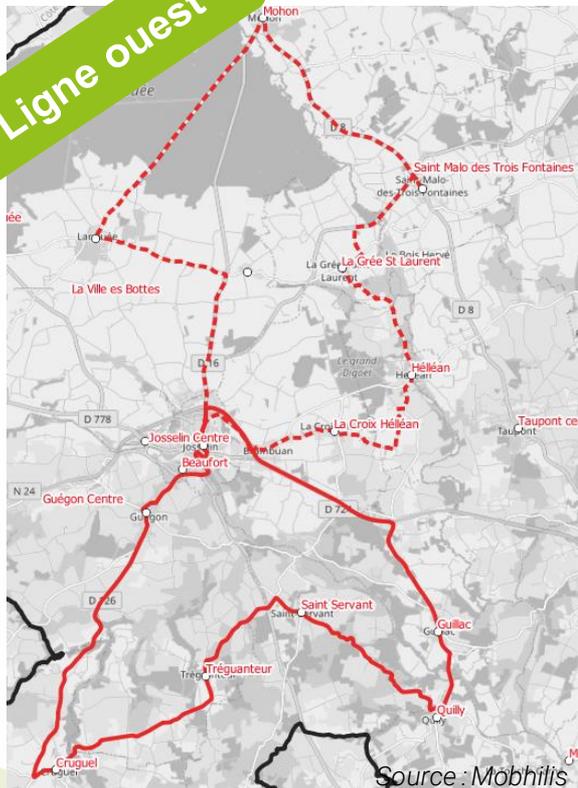
Des temps de parcours longs nécessitant la mise en place de deux véhicules pour doubler la desserte

Ploërmel départ	06:45	08:45	12:15	16:15	18:15
Gourhel	06:49	08:49	12:19	16:19	18:19
Campénéac	06:54	08:54	12:24	16:24	18:24
Néant sur Yvel	07:04	09:04	12:34	16:34	18:34
Mauron	07:14	09:14	12:44	16:44	18:44
St Brieuc de Mauron	07:21	09:21	12:51	16:51	18:51
Evriguet	07:26	09:26	12:56	16:56	18:56
Guilliers	07:33	09:33	13:03	17:03	19:03
Loyal	07:41	09:41	13:11	17:11	19:11
Ploërmel Arrivée	07:50	09:50	13:20	17:20	19:20
Ploërmel départ	07:52	09:52	13:22	17:22	19:22
Monttertlot	08:01	10:01	13:31	17:31	19:31
Val d'Oust	08:08	10:08	13:38	17:38	19:38
Guillac	08:16	10:16	13:46	17:46	19:46
Taupont	08:28	10:28	13:58	17:58	19:58
Ploërmel Arrivée	08:39	10:39	14:09	18:09	20:09

Ploërmel départ	06:40	08:40	12:10	16:10	18:10
Loyal	06:48	08:48	12:18	16:18	18:18
Guilliers	06:56	08:56	12:26	16:26	18:26
Evriguet	07:02	09:02	12:32	16:32	18:32
St Brieuc de Mauron	07:06	09:06	12:36	16:36	18:36
Mauron	07:13	09:13	12:43	16:43	18:43
Néant sur Yvel	07:24	09:24	12:54	16:54	18:54
Campénéac	07:35	09:35	13:05	17:05	19:05
Gourhel	07:41	09:41	13:11	17:11	19:11
Ploërmel Arrivée	07:45	09:45	13:15	17:15	19:15
Ploërmel départ	07:47	09:47	13:17	17:17	19:17
Taupont	07:57	09:57	13:27	17:27	19:27
Guillac	08:09	10:09	13:39	17:39	19:39
Val d'Oust	08:14	10:14	13:44	17:44	19:44
Monttertlot	08:20	10:20	13:50	17:50	19:50
Ploërmel arrivée	08:30	10:30	14:00	18:00	20:00



Ligne ouest



❖ Caractéristiques

- Géographiques
78 km,
Desserte des centres bourgs uniquement.
- Temporelle
Temps total : +/- 2h,
Ligne régulière,
12 boucles par jour,
LMMJVS.

➤ Estimation

2 Véhicules de type midi : 21 places minimum pour permettre une double rotation, coûts 410 000 €.

❖ Remarques

Des temps de parcours longs nécessitant la mise en place de deux véhicules pour doubler la desserte

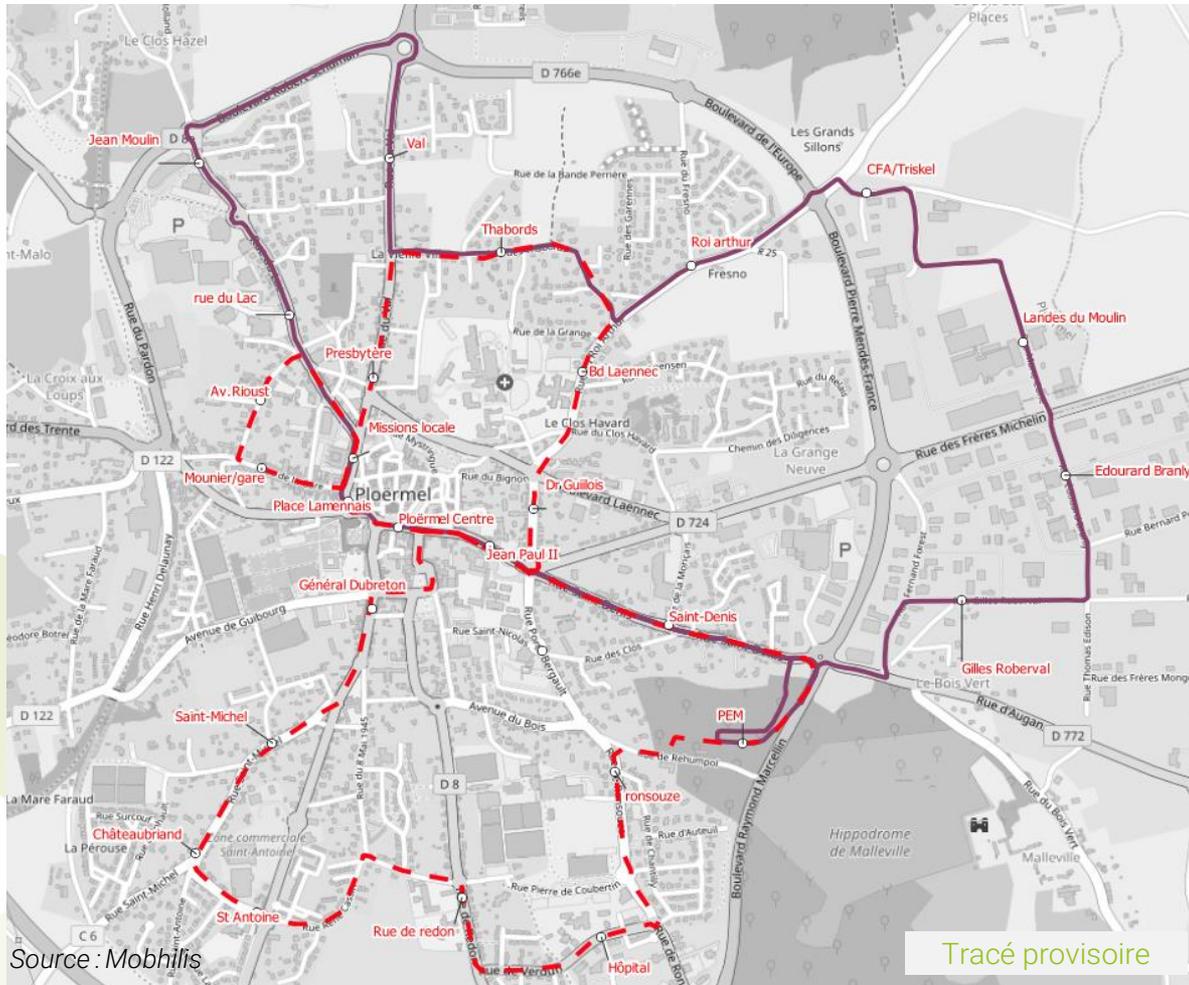
Josselin départ	06:50	08:50	12:10	14:10	16:10	18:10
La Croix héléan	07:00	09:00	12:20	14:20	16:20	18:20
héléan	07:07	09:07	12:27	14:27	16:27	18:27
La Grée St Laurent	07:12	09:12	12:32	14:32	16:32	18:32
St Malo des 3 fontaines	07:18	09:18	12:38	14:38	16:38	18:38
Mohon	07:26	09:26	12:46	14:46	16:46	18:46
Forges Lanouée	07:35	09:35	12:55	14:55	16:55	18:55
Josselin arrivée	07:48	09:48	13:08	15:08	17:08	19:08
Josselin départ	07:50	09:50	13:10	15:10	17:10	19:10
Guillac	08:02	10:02	13:22	15:22	17:22	19:22
St Servan	08:12	10:12	13:32	15:32	17:32	19:32
Cruguel	08:24	10:24	13:44	15:44	17:44	19:44
Guégon	08:30	10:30	13:50	15:50	17:50	19:50
Josselin	08:37	10:37	13:57	15:57	17:57	19:57

Josselin départ	07:00	09:00	12:15	14:15	16:15	18:15
Guégon	07:09	09:09	12:24	14:24	16:24	18:24
Cruguel	07:17	09:17	12:32	14:32	16:32	18:32
St Servan	07:29	09:29	12:44	14:44	16:44	18:44
Guillac	07:40	09:40	12:55	14:55	16:55	18:55
Josselin arrivée	07:51	09:51	13:06	15:06	17:06	19:06
Josselin départ	08:00	10:00	13:15	15:15	17:15	19:15
Forges Lanouée	08:13	10:13	13:28	15:28	17:28	19:28
Mohon	08:22	10:22	13:37	15:37	17:37	19:37
La St Malo des 3 fontaines	08:29	10:29	13:44	15:44	17:44	19:44
La Grée St Laurent	08:34	10:34	13:49	15:49	17:49	19:49
héléan	08:39	10:39	13:54	15:54	17:54	19:54
La Croix héléan	08:46	10:46	14:01	16:01	18:01	20:01
Josselin arrivée	08:54	10:54	14:09	16:09	18:09	20:09

NAVETTE URBAINE



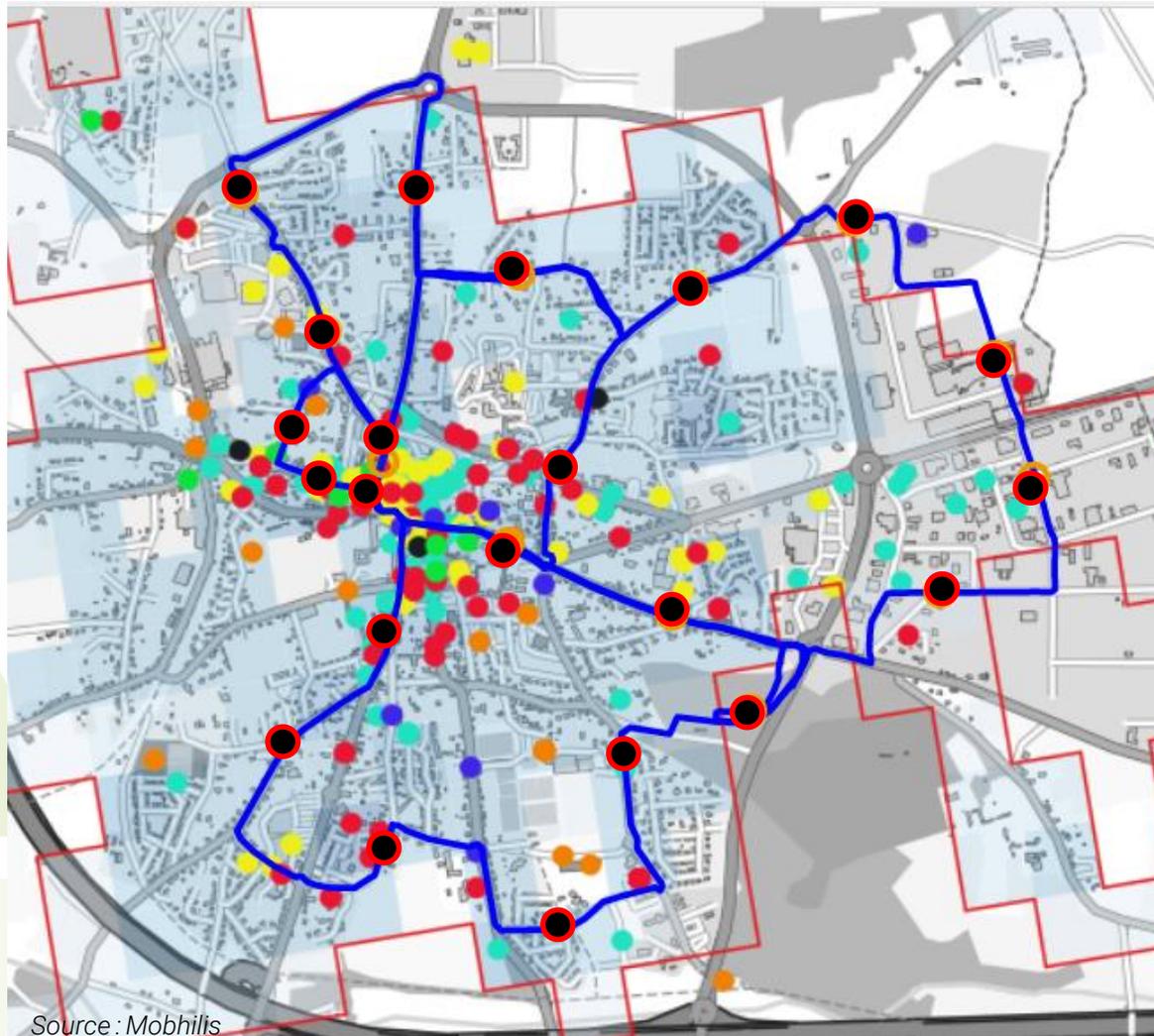
Zoom sur la navette urbaine



Source : Mobhills

- ❖ Principes
Tous type de déplacement
- ❖ Caractéristiques :
 - géographie
16km
35min/boucle
26 arrêts (travail
partenarial entre le gestionnaire de voirie et
Ploërmel Communauté est nécessaire pour
l'implantation des arrêts)
 - temporalité
LMMJVS
07h30 – 19h00
12 boucles/jour
- Coût estimatif : 160 000€
annuel environ

Zoom sur les potentiels arrêts



BPE (base permanente des équipements)

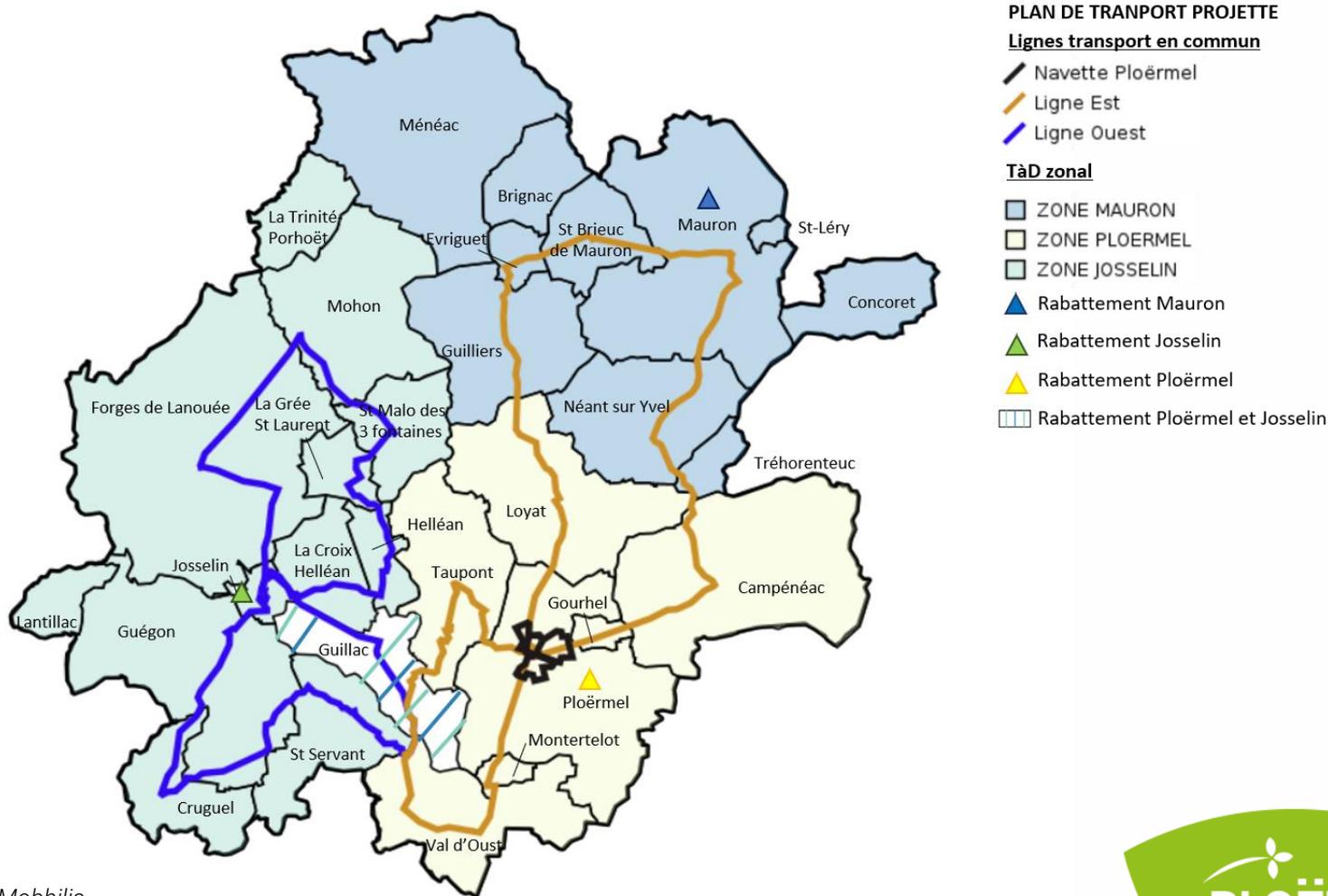
- Services aux particuliers
- Commerces
- Enseignements
- Santé
- Transport et déplacement
- Sports, loisirs et culture
- Tourisme

Population carroyée

- 0 hab/km²
- de 1 à 4 hab/km²
- de 5 à 14 hab/km²
- de 15 à 79 hab/km²
- de 80 à 199 hab/km²
- de 200 à 499 hab/km²
- de 500 à 4999 hab/km²
- Plus de 5000 hab/km²
- Arrêts navette

Source : Mobhills

SCHEMA DE DEPLOIEMENT



Source : Mobhilis



FINANCEMENT DU SERVICE



La gamme tarifaire

	Tarification actuelle Riv Bus		Nouvelle tarification	
	Tous publics	Bénéficiaires CSS	Tous publics plus de 26 ans	Moins de 26 ans ou Bénéficiaires CSS
Ticket unitaire	1 €		1,50€	1 €
Carnet de 10 titres			10€	7€
Abonnement Mensuel	25 €	12,50 €	30 €	20 €
Abonnement annuel			300 €	200 €
Avantages	Pas de changement pour les usagers actuels du réseau		Des tarifs intermédiaires plus cher que ceux actuellement pratiqués mais qui tiennent compte de l'évolution du réseau	
Inconvénients	Des tarifs qui restent très faibles au regard des dépenses du futur réseau		Pas d'harmonisation avec les tarifs pratiqués par la Région	

Tarif applicable sur l'ensemble de l'offre (lignes, navette, TAD)

❖ Avis du comité des partenaires sur la gamme tarifaire

Le versement mobilité

Qu'est-ce que le versement mobilité (VM) ?

Le VM est un impôt affecté : il ne peut venir financer que des dépenses limitativement énumérées (≠ redevance pour service rendu).

Quelles sont les conditions pour pouvoir l'instituer ?

- ❖ Être AOM (! la région en tant qu'AOMR ou AOM ne peut pas lever du VM)
- ❖ Organiser au moins un des services mentionnés au 1° du I de l'article L. 1231-1-1 du code des transports (càd un service régulier ≠ des transports scolaires prévus au 3° du I du même article)
- ❖ La délibération instaurant le VM énumère les services de mobilité mis en place ou prévus qui justifient le taux du versement

Qui est assujetti au VM ?

- ❖ Les personnes physiques ou morales, publiques ou privées peuvent être assujetties au VM lorsqu'elles emploient au moins onze salariés
- ❖ Toutes les personnes répondant à ces critères sont assujetties au VM même s'il n'y a pas de service de transport desservant le lieu d'établissement
- ❖ Sous conditions, possibilité de bénéficier d'exonérations ou de remboursement du VM

Plan de financement prévisionnel

Budget - montants HT			
Charges		Produits	
Ligne Ouest	410 000,00 €	Versement mobilité (0,55%)	950 000,00 €
Ligne Est	350 000,00 €	Recette du trafic	60 000,00 €
TàD zonal	350 000,00 €	Subvention – EPCI	260 000,00 €
Navette urbaine	160 000,00 €		
Total HT	1 270 000,00 €	Total HT	1 270 000,00 €

❖ Avis du comité des partenaires sur le versement mobilité

SYNTHESE

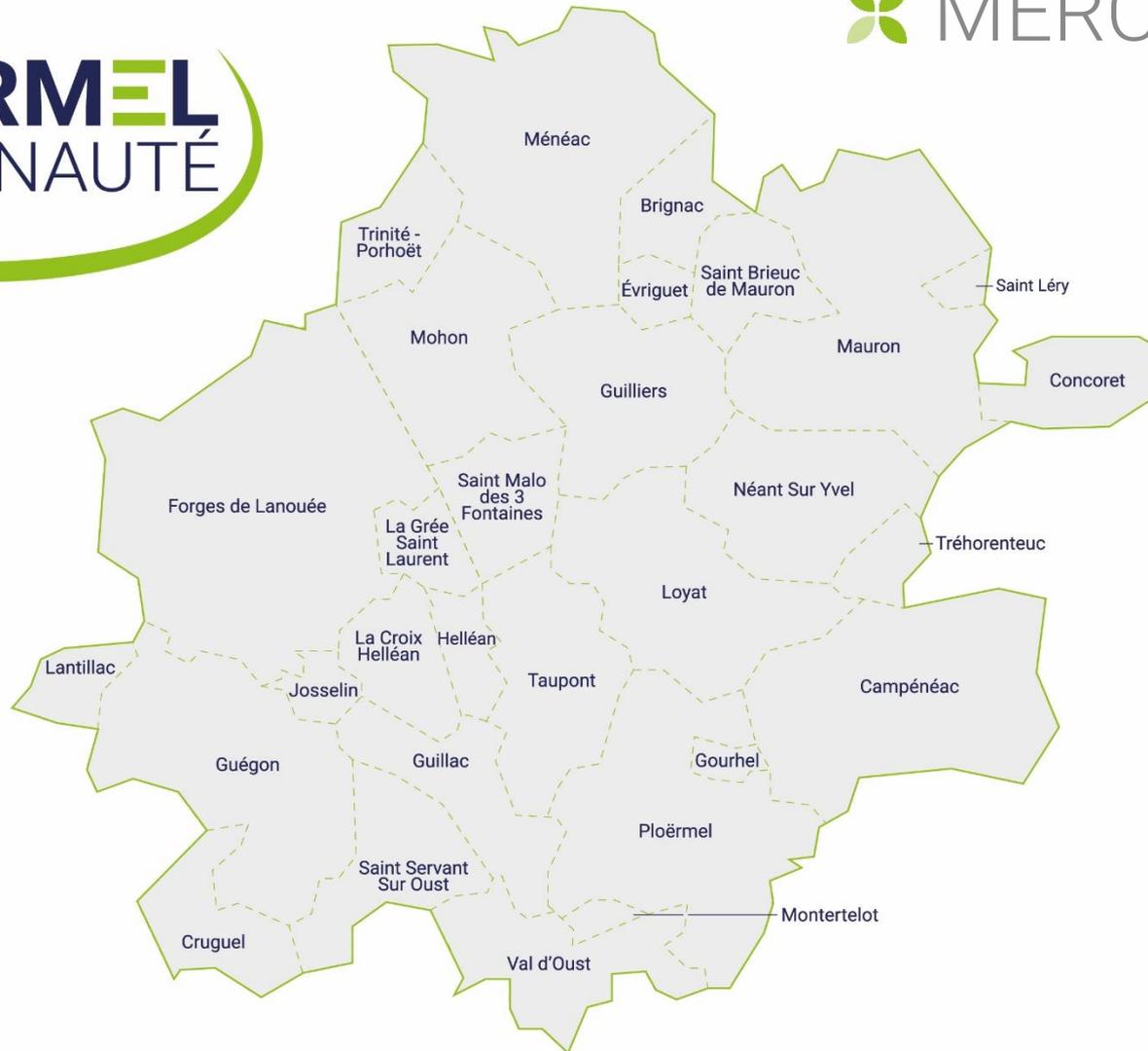


SYNTHESE

- ❖ Le RIV (covoiturage, location de vélos à assistance électrique, location de voitures, transport en commun) offre une diversité de modes de déplacement aux habitants du territoire.

- ❖ Un schéma de déploiement avec des avantages :
 - ❖ **La prise en compte des bassins de vie, des densités de population et des flux existants sur le territoire,**
 - ❖ Un TàD zonal sur l'ensemble du territoire,
 - ❖ 2 lignes « en huit » qui permettent un très bon cadencement et un nombre de desserte important.

- ❖ Un schéma vélo qui a la vocation de permettre un meilleur maillage du territoire pour les déplacements doux.



www.ploermelcommunaute.bzh